

## Question douloureuse

Robert Dubuc

Volume 20, numéro 4, décembre 1975

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/002644ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/002644ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0026-0452 (imprimé)

1492-1421 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Dubuc, R. (1975). Question douloureuse. *Meta*, 20(4), 318–320.  
<https://doi.org/10.7202/002644ar>

## QUESTION DOULOUREUSE

La langue familière, toujours riche en vocables expressifs, qualifie de « douloureuse » la note, facture ou addition qui nous fait expier soit le plaisir d'un bon repas, soit la satisfaction d'une fantaisie longtemps convoitée.

Moins pittoresque, la terminologie des états commerciaux ou comptables, même si elle est depuis longtemps établie, laisse quand même paraître des coins d'ombre qu'on aurait profit à dissiper, du moins pour le traducteur.

Sous le terme générique anglais *bill*, on recouvre en français les notions de **facture**, **compte**, **addition** ou **note**, toutes aussi douloureuses les unes que les autres, mais non interchangeables toutefois.

Au sens le plus fréquent, le mot *bill* désigne « *an itemized account that states the separate costs of goods sold, services rendered or work done*<sup>1</sup> ». C'est en somme un synonyme moins technique du mot *invoice*. On reconnaît là l'équivalent de notre **facture** que le Robert définit ainsi : « Pièce comptable indiquant la quantité, la nature et le prix des marchandises vendues, des services exécutés<sup>2</sup>. » La facture est donc un document qui concerne un acte commercial précis et localisé dans le temps.

En ce sens, on peut dire que la facture, ou l'accumulation des factures, donne naissance au **compte** : « État des sommes dues par quelqu'un<sup>3</sup>. » C'est évidemment en anglais technique le *statement of account*, que la langue courante appelle souvent *bill*. L'expression technique anglaise a engendré dans la langue comptable du Canada le terme **état de compte**<sup>4</sup> dont on ne trouve nulle trace dans les dictionnaires français généraux ou spécialisés. Étant donné la très étroite parenté des mots **compte** et **état** en comptabilité et dans la langue commerciale, ne serait-il pas plus à propos de lui substituer l'expression **relevé de compte** ? Le relevé, en effet, s'applique à la copie qu'on fait d'un compte à l'intention du client intéressé.

Dans le même ordre d'idées, il est intéressant de noter l'utilisation à rebours qu'on fait en France du mot **quittance**, appliqué aux comptes des services d'utilité publique : eau, gaz, téléphone, électricité. En voici un exemple, tiré d'une réclame parue dans le *Figaro littéraire*, il y a quelques années : « Demandez à votre banque [...] de régler à votre place [...] les quittances de téléphone, d'eau et de gaz<sup>5</sup>. » Tous les dictionnaires donnent à **quittance** le sens usuel de « reconnaissance de paiement », mais aucun n'accrédite l'extension qui l'apparenterait à **compte**. Il n'est d'ailleurs pas sûr que cet emploi simplifie la question.

Le mot *bill* comporte encore deux acceptions usuelles : la première correspond au mot français **note** : « État de sommes dues pour n'importe quelle raison<sup>6</sup> » ; la seconde s'applique aux dépenses faites dans un restaurant et équivaut à l'expression française **addition**, que les dictionnaires donnent encore comme familière. En américain, on dira aussi en ce sens *check*.

Cette brève étude fait bien ressortir la différence entre la langue courante et la langue technique : d'un côté le mot *bill*, qui recouvre indifféremment des notions que la langue technique se doit de distinguer par des appellations spécifiques : *invoice*, *account*, *check*, *statement of account* ; de l'autre, le mot **note**, lui aussi très général, et les spécifiques : facture, compte, relevé de compte et addition.

1. *Webster's Third New International Dictionary*, Springfield (Mass.), G. & C. Merriam Company, 1971, vol. 1, p. 215.

2. Paul Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, Société du Nouveau Littré, 1957, vol. 2, p. 1882.

3. H. Bénac, *Dictionnaire des synonymes*, Paris, Hachette, 1956, p. 171.

4. Wilfrid Lebel, *le Vocabulaire des affaires*, Montréal, Les éditions de l'homme, 1963, p. 40, et Eugène Lafond, *Dictionnaire économique et financier*, Montréal, Les éditions de l'homme, 1972, p. 200.

5. *Figaro Littéraire*, Paris, n° 1144 du 18-3-68.

6. H. Bénac, *op. cit.*, p. 171.

## TABLEAU DE SYNTHÈSE

bill (langue courante)	note
bill	
invoice	facture
bill	
account	compte
bill	
statement of account	relevé de compte
bill	
check (US)	addition (fam.)

ROBERT DUBUC